L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI, 31 MARS 1888.

PETITES ANNONCES.

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $50 à $20,000.
20 déc—6m

DEMANDES.

ON demande—Immédiatement, 6 jeunes filles et 6 jeunes garçons, de 12 à 15 ans, comme apprentis décorateurs. S'adresser à "Louisiana Porcelain Works", No 180 rue du Canal. 31mars—2f

ON demande un photographe compétent à Laredo, comté Webb, Texas. S'adresser en donnant des références et les appointements qu'on désire à H. A. Sauvignet, Laredo, Texas.
23 mars—7f

A LOUER.

A LOUER—La Boulangerie avec deux fours No 128 rue Mars, très bien située et en bon état, à un prix modéré. Pour les conditions, s'adresser No 41 Nord Remparts.
31mars—15f.

MAISON à louer—Encoignure Dumaine et Bourgogne avec installation de comptoir et étagères pour grocerie ou [illegible]. S'adresser No 137 rue St. Pierre.
21mars—1m.

A VENDRE.

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) délivrée sur voie du garage de chemins de fer.)
E. COURRIBET,
Encoignure Magnolia et Joséphine.
4 mars—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme A. M. Hennen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,859—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Benjamin R. Forman, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 mars—31 4 8 avril

Succession de J. J. Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 13,597—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Geo. J. Fernandez, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableaux.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
22 mars—22 27 31

Succession de Mme Françoise Arsène Décalonge, Veuve de Charles E. Dubreuil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,631—Division D—Attendu que Forester Dolhonde a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Françoise Arsène Décalonge, veuve de Charles E. Dubreuil, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 mars—30—4 8 avril

Succession de Veuve P. H. Monsseaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,098—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Numa Landry, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 mars—30 av 4 8

Succession de A. Q. Kennett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,630—Division B—Attendu que E. K. Converse a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. Q. Kennett, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 mars—28 av 1 6

Succession de Gustave Patin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,049—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Samuel Patin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28mars—28mars—1, 6avril

Succession de Dominick R. Messina.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 22,058.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Samuel R. Messina, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25mars—25, 30, 3 avril—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—I. L. Wilber vs. ses créanciers et les créanciers de Wilber & Borge—No. 4110—Division C — Ordre de Cour — Qu'une réunion des créanciers de I. L. Wilber et de Wilber & Borge soit convoquée et tenue pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le SAMEDI, 31ème jour de mars 1888, à 11 heures a. m., pour considérer et décider sur les affaires exposées dans la pétition de Wm H. Renaud, syndic des dits créanciers, et soit autorisé de contracter avec Seumes & Mott pour [illegible] et l'héritier de E. C. [illegible] pour prendre des mesures pour payer la compensation et les frais demandés, et autoriser le dit avocat de faire un compromis dans le procès en litige devant la Cour Suprême du New Hampshire entre le dit Wm H. Renaud syndic et J. S. & E. A. Abbott de Concord, New Hampshire, conformément au jugement des dits avocats.
Nlle-Orléans, 28 février 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 mars—5f au 31 mars

Rudolph Pigeon vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,124—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Ant. Botta, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 mars—24,28—1er avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Pierre Pizzini, individuellement et comme membre de la maison Pierre et Paul Pizzini et pour et au nom de la dite maison vs. ses créanciers et les créanciers de la dite maison.—No. 23,378.—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition ci-jointe [illegible] et les comptes, tableaux et affidavit y annexé, et la Cour étant satisfaite que le pétitionnaire a été conformé à toutes les formalités requises par la loi, la cession des propriétés du dit Pierre Pizzini, individuellement et comme membre de la dite maison Pierre et Paul Pizzini, soit par le présent acceptée pour le bénéfice des créanciers du dit Pierre Pizzini et ceux de la dite maison, et qu'une réunion des créanciers soit par le présent ordonnée et ait lieu le Samedi le 31ème jour de mars 1888, pardevant Alphonse V. Philips, notaire, à 11 heures A. M., afin de choisir un syndic: Il est de plus ordonné que toutes procédures soit contre la personne ou la propriété du dit Pierre Pizzini et contre la dite maison soient suspendues. Il est de plus ordonné que la dite réunion des créanciers ait par le présent pouvoir et autorisée de fixer les conditions de la vente de la propriété, droits, crédits et effets des débiteurs et de déterminer si le syndic nommé à cette réunion sera requis de fournir caution, et il est de plus ordonné que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 24 février 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28fév—3 au 31 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Wm H. Heyl vs. ses créanciers.—No. 23,483—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Wm H. Heyl, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, notaire, à son bureau, No. 58 rue Royale, en cette ville, le MARDI, 10ème jour du mois d'avril 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que E. J. Méral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans 8 mars 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—3 [illegible] au 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Walter S. Smith vs. ses créanciers—No 23,548 Division "D"—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire, Walter S. Smith, individuellement et comme membre de l'ancienne [illegible] de Baer & Smith soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit [illegible] tenue pardevant [illegible] Zach. Spearing [illegible] Charles, le LUNDI, [illegible] à 11 heures A. M., [illegible]
Nouvelle-Orléans, 16 mars 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
20mars—3 au 2 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans le Deuxième District.

La bâtisse de valeur à trois étages, couverte en ardoises, en bon état, avec verandah en fer, No 203 rue de Chartres, entre les rues Dumaine et Ste-Anne, à proximité de la cathédrale et du marché français.

Le cottage à deux étages couvert en ardoises, No 301 rue Dumaine, entre les rues Derbigny et Roman.

Un cottage simple No 411 rue des Ursulines, entre les rues Tonti et Rocheblave.

Succession de Mme Emilia Charbonnet, veuve de Joseph Llado.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans "Division A"—No 22,185.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—Le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans Division A, daté le 23 mars 1888, il sera vendu à l'encan la propriété décrite et après, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 203, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Dumaine Royale et Ste Anne, mesurant 30 pieds de face à la rue de Chartres sur 180 pieds de profondeur. Toutes mesures françaises.

Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages recouvertes en ardoises avec vérandah en fer, ayant au rez-de-chaussée une grande chambre, qui sert maintenant de pharmacie une petite chambre au fond et un corridor; au second étage, salons doubles. 2 chambres à coucher et galerie derrière; au troisième étage, salon, 2 chambres à coucher, cabinet et galerie derrière. Des dépendances ayant 3 chambres au rez-de-chaussée et trois à l'étage supérieur.

Dans la cour un aquarium, vignes, jardin avec fleurs, lavoir, poulailler, écurie, puits, citernes et lieux d'aisance.

2° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet d'assignement No 315 borné par les rues Ursulines, Hôpital, Tonti et Rocheblave, mesurant 32 pieds de face à la rue Ursulines sur 98 pieds de profondeur et portant le numéro municipal 411 rue des Ursulines.

Les améliorations comprennent un cottage simple ayant 2 chambres, 2 cabinets et galerie derrière, cuisine ayant 2 chambres, citerne et lieux d'aisance.

3° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Derbigny, Roman et St-Philippe, désigné comme lot No 16 de l'îlet K. sur un plan de Joseph Pilié, voyer, daté le 15 mars 1832, et sur un autre plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 30 septembre 1880, déposé au bureau de A. Hero, jr, notaire en cette ville, comme plan No 61. D'après le dernier plan mentionné, le dit lot mesure, en mesure américaine, 42 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine, sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage à deux étages recouvert en ardoises, retiré de la rue, ayant 2 chambres au rez-de-chaussée et deux à l'étage supérieur, citerne et lieux d'aisance. Le hangar faisant face à la rue appartient au locataire actuel.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans à partir de la date de l'adjudication, en billets à ordre des acquéreurs garantis par hypothèque, avec toutes les clauses usuelles et conditions et portant 8 pour cent d'intérêt par an du la date jusqu'à paiement. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888 au-dessus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, Esq., notaire public aux frais des acquéreurs.
31mars—31—7,14,21,28 avril—5mai

PAR VINCENT & CO.

VENTE JUDICIAIRE.

Kurshedt et Bienvenu vs. Leurs Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,836.

PAR VINCENT & CO., ALEX LEVY, encanteur—Il sera vendu, MARDI, 3 avril 1888, à 10 heures A. M., par ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 22,836, en date du 15 mars 1888 dans l'affaire ci-dessus, au local Nos 112 et 114 rue Camp—

Tous les biens des insolvables conformément à un inventaire déposé à mon bureau, consistant en partie de quincailleries, devant de cheminées et accessoires et le contenu du chantier de marbre, rue du Camp, entre Poydras et La fayette.
22 mars—22,26,31—3 avril.

VENTE JUDICIAIRE.

Kurshedt et Bienvenu vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,836.

PAR VINCENT & CO—ALEX LEVY, encanteur—Il sera vendu MARDI, 3 avril à 10 heures a. m., en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 22,836, dans l'affaire ci-dessus:

Les droits d'occupation:

1° Du rez-de-chaussée de la bâtisse No 112 rue Camp, avec bail expirant le 1er octobre 1888.

2° La bâtisse en briques No 114 rue du Camp avec bail expirant le 30 septembre 1888.

3° Les terrains en usage par les insolvables comme un chantier de marbre sur la rue du Camp entre Poydras et Lafayette avec bail expirant le 30 avril 1890.

Les dits droits d'occupation seront vendu pour du comptant et sans aucune obligation de la part de l'acquéreur de payer aucun argent de loyer autre que le montant de son enchère pour le dit droit d'occupation.
22 mars—22,26,31—avril 3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de meubles de maison assortis, stove, ustensiles de cuisine, installations, vaisselles etc., et autres articles, etc.

Une machine à coudre.

Aussi une épinglette en diamants [dix diamants], deux bagues en diamants solitaires, une bague en diamants [trois diamants] et deux montres.

Dans l'affaire de la succession de James Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,210—En vertu d'un ordre de vente daté du 19 mars 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, le MARDI, 3 avril 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 199 rue Girod—

1° Un lot assorti de meubles de maison et autres objets, etc.

2° Aussi un lot de bijoux de valeur, etc.

Le tout conformément à un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 mars—22 27 31—3 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de meubles de ménage de valeur. Ameublement de salon en peluche, ameublement de chambre à coucher, chaises noyer et rotin, berceuses, tables carrées, tables à extension et table avec marbre, lits français, tapis, matelas et ressorts, réfrigérateurs, store de salon, stove à gaz, portraits, faïence et verrerie, literie, une batterie galvanique, etc., dans l'affaire ci-dessus.

Mme Jane Bogart vs A. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,810—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, ci-après désignés, le SAMEDI, 31 MARS 1888, à 10 A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Au local No 138 rue Quatrième.

Un lot de meubles de ménage assortis meubles divers, etc., selon un inventaire en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 mars—20,24,28,31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Compagnie d'Assurance du Peuple (Succession de Ernest Pragst, pledgee) vs Mme Mary A. Abbott et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,590—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Trois, Quatre, Cinq, Six et Vingt-six de l'îlet No douze, borné par les rues Tonti, Palmyre, Miro et Ganquet, anciennement Jackson. Les lots Trois, Quatre, Cinq et Six mesurent chacun vingt-sept pieds un pouce de face à la rue Ganquet sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur; et le lot No Vingt-six mesure vingt sept pieds de face à la rue Miro sur cent soixante-deux pieds six pouces de profondeur d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1853 déposé au bureau de P. C. Cuvellier, ex-notaire, conformément à un acte daté le 10 octobre 1853.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—28—mars 6,13,20,27,31

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Jos. Barrangue Jr vs. ses créanciers—No 23,432 Division B—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire Joseph Barrangue Jr est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le JEUDI, 5me jour d'avril 1888, pour nommer un syndic et voter sur le sujet de cette pétition et sur le répit demandé par l'insolvable, et sur telles autres affaires qui pourraient être présentées devant la dite réunion; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et George Théard, Esq., avocat, soit et est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 2 mars 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
4mars—4 au 5avril

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés foncières de valeur.

Magasins et Résidences Rue du Canal.

Cottages de choix pour résidences, Près du Coliseum Park.

RÉSIDENCE ATTRAYANTE, Dans la rue Jackson.

Excellents placements dans d'autres localités.

Vente judiciaire à l'encan.

Succession de FRANCISCO P. MARTINEZ.

No. 22,271.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 6 février 1888, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés de valeur qui suivent:

1° **Le cottage double,** Nos 170 et 172 **rue Terpsichore,** dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Terpsichore, Melpomène, Magazine et Camp.** Le terrain se compose du lot No 12 et de partie du côté de la rue du Camp du lot désigné par la lettre B, de sorte que le tout mesure une façade totale d'environ 33 pieds 10 pouces sur la rue Terpsichore, sur une profondeur d'environ 127 pieds 10 pouces.

Le cottage est en retrait (éloigné de la rue) avec une grille en fer sur la façade, a une allée à deux étages, ainsi qu'une bâtisse à deux étages à travers le fond. La propriété est louée à bail par MM. W. H. Chesnee et George A. Hoffman, à raison de $30 par mois pour chaque côté, en vertu d'un bail devant expirer le 30 septembre 1888, faisant en tout $720 par an.

2° Le cottage simple, No. 174 rue Terpsichore, dans le même îlet, et touchant à la propriété ci-dessus décrite. Le terrain se compose de partie du lot désigné par la lettre B sur la ligne latérale vers la rue du Camp, et mesure une façade totale d'environ 31 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Terpsichore, sur environ 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Le cottage a un étage avec mansarde, une grande galerie de façade, un grand vestibule dans le milieu. Il est occupé et loué à bail jusqu'au 30 septembre 1888, par M. F. S. Neustadt, à raison de $35 par mois.

3° **La propriété de résidence et pour affaires** située au coin sud-est des rues Girod et Franklin dans le premier district de notre ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Franklin, Bassin et Julie. Le lot est désigné par le No 46 et mesure environ 28 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Girod, environ 28 pieds 9 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur environ 110 pieds de profondeur et face à la rue Franklin.

Il y a au coin une bâtisse à un étage, employée pour ses affaires par D. L. Neuberger, qui la loue à bail jusqu'au 30 septembre 1888 à raison de $8 par mois. Dans le fond du terrain, il y a une maison à deux étages en bois, désignée comme Nos 221 et 223 rue South Franklin, louée à Mme J. Prather à raison de $11 par mois.

MAGASIN DOUBLE DE CHOIX RUE DU CANAL.

4° **Le magasin double en briques à** quatre étages, No 52 rue du Canal et No 71 rue de la Commune.

Le terrain se compose de deux lots dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, Tchoupitoulas et Magazine. Les dits lots sont désignés par les Nos 23 et 9. Ils se touchent et mesurent comme suit:

Le lot No 23 mesure environ 25 pieds 5 pouces de face à la rue de la Commune, environ 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond le divisant du lot No 9, sur environ 70 pieds 1½ ligne sur la ligne latérale du lot No 22, et environ 72 pieds 3 pouces 6 1½ lignes sur l'autre ligne latérale. Et le lot No 9 mesure environ 25 pieds de face à la rue du Canal, environ 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond sur une profondeur d'environ 72 pieds 3 pouces 6 1½ lignes sur la ligne latérale du lot No 8, et environ 70 pieds 1½ ligne sur la ligne latérale du lot No 10.

Ces magasins sont occupés et loués à bail, jusqu'au 30 septembre 1888, par **MM. Konig et Dwyer, marchands de variétés** [Notion Dealers], à raison de $225 par mois.

LA RANGÉE DE BATISSES RUE DU CANAL.

DE LA RUE DU BASSIN A LA RUE FRANKLIN.

Magasins et maisons de résidence.

5° **Six terrains** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues **Canal, Douane, Bassin et Franklin,** désignés par les Nos de 1 à 6, et mesurant comme suit:

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Canal et Bassin, et mesure environ 25 pieds 7 pouces et 1 ligne de façade rue du Canal, sur environ 97 pieds 10 pouces de profondeur et de façade rue du Bassin, s'étendant en arrière jusqu'à une allée commune de 4 pieds de largeur ouvrant rue du Bassin. La bâtisse est désignée par le **No 227 de la rue du Canal,** et est louée et occupée par M. Felix, comme magasin de meubles, jusqu'au 30 septembre 1888, au taux de $55 par mois.

Le terrain No 2 est contigu au premier et mesure environ 25 pieds 7 pouces et 1 ligne de façade rue du Canal sur une profondeur d'environ 97 pieds 10 pouces, s'étendant jusqu'à et ayant face à une allée commune de 4 pieds de largeur, ouvrant rue du Bassin. Les améliorations sont désignées par le **No 229 de la rue du Canal** et louées et occupées à Mme M. A. Gier, $40 par mois.

Le terrain No 3 est contigu au dernier décrit et mesure environ 25 pieds 7 pouces de façade rue du Canal sur environ 101 pieds 10 pouces de profondeur, s'étendant à l'arrière jusqu'à l'allée Commune de 4 pieds de largeur, ouvrant rue du Bassin. Les améliorations sont désignées par le **No 231 de la rue du Canal** et occupées par le Dr W. C. Wilson, $50 par mois.

Le terrain No 4 touche au dernier et mesurant environ 25 pieds 7 pouces de façade rue du Canal, sur environ 101 pieds 10 pouces de profondeur, s'étendant à l'arrière jusqu'à une allée commune de 4 pieds de largeur, ouvrant rue Franklin. Les améliorations sont désignées par le **No 233 de la rue du Canal** louées et occupées par Mme E. Linam jusqu'au 30 septembre 1888, $50 par mois.

Le terrain No 5 forme le coin des rues **Canal et Franklin,** et mesure environ 25 pieds 7 pouces et 1 ligne de façade rue du Canal, sur environ 97 pieds 10 pouces de profondeur et de façade rue Franklin, s'étendant à l'arrière jusqu'à une allée commune de 4 pieds de largeur et ouvrant rue Franklin. Les améliorations désignées par le **No 235 de la rue du Canal** sont louées et occupées par Mme Julie Merz jusqu'au 30 septembre 1888, $50 par mois.

Le terrain No 6 touche aux cinq autres de [illegible] à l'arrière et mesure environ 26 pieds [illegible] de façade sur la rue Douane [illegible] Franklin, sur une profondeur, traversant [illegible] de l'îlet de rue à rue, d'environ 127 pieds 11 pouces et 2 lignes. Les améliorations sont désignées par le No 9 de la rue Nord Bassin.

6° **La propriété cottage No 129 de la rue St-André,** Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-André, St-Marie, Chippewa et Annonciation. Le terrain est composé par le No 20 et mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade à la rue St-André sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur; et est loué à John Jenny jusqu'au 30 septembre 1888, $17 par mois.

MAISON DE RÉSIDENCE RUE JACKSON.

7° **La spacieuse et séduisante maison de résidence avec terrain, No 132 rue Jackson,** quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues **Jackson, Philippe, Laurel et Annonciation.** Le terrain se compose des lots 6 et 7 et d'une partie du lot 8, qui mesurent comme suit: Les lots 6 et 7, chacun 31 pieds 11 pouces 2 lignes de façade rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et la partie du lot 8, environ 17 pieds 11 pouces 2 lignes, de façade rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout s'étendant à l'arrière à une allée commune de 9 pieds 10 pouces 3 lignes de largeur. Le terrain est admirablement entretenu; il y a gazon, arbres d'ornement et en fleurs. La bâtisse est à distance de l'avenue; est de construction moderne, belle à l'intérieur et possède tous les agréments désirables. Elle est vaste et convenable pour une grande famille.

8° **L'élégante écurie à deux étages** dans le même carré d'îlet. Le terrain se compose des lots 11 et 12 se touchant et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Laurel sur 159 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; chacun des dits lots ayant une façade et une profondeur sur l'un des deux allées communes qui s'étendent à travers le fond carré d'îlet de la rue Laurel à la rue Annonciation.

9° **Deux terrains à Carrollton,** Septième district, carré d'îlet borné par les rues Anne, Esther, Clinton et Millaudon, désignés par les Nos 7 et 8, se touchent et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Anne, sur 142 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

10° **La moitié indivise dans trois terrains** avec améliorations dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, désignés par les Nos 5, 6 et 22; les Nos 5 et 6 mesurant comme suit, et se touchant et ont, chacun, 24 pieds 2 pouces de **façade rue Calliope,** sur 101 pieds, 8 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; une partie des améliorations consistant en un auvent et une citerne appartenant au locataire **Martin Wanner** dont le bail à $15 par mois expire le 31 mai 1888, pour le terrain No 5; et à $5 par mois pour le terrain No 6, le 30 septembre 1888.

Le terrain No 22 mesure 29 pieds de face à la rue **Magnolia** sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les trois terrains ci-dessus décrits sont situés dans le carré d'îlet faisant face à la gare du chemin de fer Jackson.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; le reste à **un crédit de un et deux ans,** en billets des acquéreurs, portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité, comprenant le pacte de "non aliénando", la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets; assurance des bâtiments et les polices d'assurances de toutes les améliorations transférées aux acquéreurs assumant le paiement en sus du prix d'adjudication de toutes les taxes dues sur les dites propriétés pour l'année 1888 et devant faire un dépôt de 10 pour cent en comptant du prix de la vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant **Robert P. Upton, notaire, 5 Allée Commerciale.**
25 fév—25—mars 3 10, 17,24 31.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions du Cotton Exchange.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B, en date du 14 mars 1888, Docket No 23,457, pour compte de la succession de Jeremiah Garnett, décédé, il sera vendu à l'encan—

Une action du fonds capital du N. O. Cotton Exchange.

Conditions—Comptant avant le transfert.
18 mars—18,25,28 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons placements d'argent.

Magasin au coin des rues Tchoupitoulas et Lafayette.

Emplacements de commerce occupés et huit bâtisses coin des rues Deuxième et Liberté.

Succession de John Henderson.

No 15,797—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos. 72 et 74, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 30 juin 1887 et du 6 mars 1888, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci après décrites, savoir:

1° Quatre magasins en briques à trois étages Nos. 84, 86 et 88 rue Tchoupitoulas et le No 62 de la rue Lafayette, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Lafayette et Girod, désignés comme les terrains Nos. 1, 2, 3 et 6 contigus les uns aux autres et mesurant comme suit:

Les terrains 1, 2 et 3 mesurent chacun 22 pieds 7 1½ lignes de façade rue Tchoupitoulas, 22 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur à l'arrière sur des profondeurs variant de 70 pieds 2 pouces et 2 lignes de façade et de profondeur rue Lafayette; 71 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne de séparation du terrain 2; 71 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne de séparation du terrain No 3; et 72 pieds 3 pouces sur la ligne de séparation du terrain No 4, étant le côté supérieur vers la rue Girod. Les magasins et les dits terrains portent les Nos 84, 86 et 88 rue Tchoupitoulas.

Le terrain 6 touche aux précédents à l'arrière et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Lafayette sur 66 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. Le magasin sur le dit terrain porte le No 62 de la rue Lafayette.

Les dits terrains sont bien connus et sont d'excellents emplacements pour le commerce, étant juste un peu plus haut que les établissements de E. J. Hart & Cie et H. R. Gogreve; ils sont occupés comme suit: Albert Mackie, épicier, occupe les Nos 84 et 86 de la rue Tchoupitoulas et le No 62 de la rue Lafayette, à un loyer de $110 par mois; et le No 88 Tchoupitoulas est occupé par la compagnie "National Oil Works Co" à $35 par mois, bail expirant le 30 septembre 1888.

2° Le magasin au coin nord ouest des rues Commerce et Lafayette dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, et mesure 32 pieds, 8 pouces de façade rue Commerce; 87 pieds 4 pouces de profondeur et de façade rue Lafayette; 87 pieds 5 pouces de profondeur du côté opposé et 32 pieds 1 pouce de largeur à l'arrière; le magasin est en briques, à deux étages, est bien situé pour un entrepôt ou manufacture; il est adjacent au moulin à riz de MM. Lyon & Daniel et est loué $25 par mois.

3° La rangée de huit maisons en bois dans le Quatrième District de cette ville carré borné par les rues Seconde, Première, St. David et Liberté; il y a quatre terrains désignés par les Nos 13, 14, 15 et 16; ils se touchent et mesurent chacun 26 pieds de façade rue Seconde. Les Nos 13, 14, 15 et 16 se touchent et mesurent chacun 26 pieds de façade rue Seconde; les Nos 13, 14 et 15 ont chacun 70 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No 13 forme le coin des rues Seconde et Liberté, et le terrain No 16 a 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; cette propriété est dans le même carré d'îlet que l'église catholique St. François de Sales et à l'avantage d'être à proximité d'un marché, d'écoles, de chemins de fer pour rendre la propriété attrayante à des locataires à des taux rémunérateurs.

Conditions—Un tiers ou plus, au gré des acheteurs, comptant; le reste, s'il y a une balance, en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication, payables à un et deux ans de date, garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur sur la propriété, avec les clauses ordinaires de 5 pour cent pour honoraires d'avocat, assurance des propriétés bâties, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1888, et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James L. Wolfe, notaire.
7mars—7,10,24,31—7avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Petit cottage No 487 rue Gravier.

Succession de John Janeway.

No 20,671—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 mars 1888, il sera vendu à l'encan.

Le cottage No 487 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Miro, et Tonti.

Le lot est le No 2 et mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le cottage est recouvert en ardoises, a 2 chambres, cuisine et citerne détachées et grande cour sur le côté et au fond; la propriété est louée par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit d'un et deux ans, avec intérêt de 8 pour cent, liens du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1888, et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jas. Fahey, Esq., notaire.
6 mars—17 24 31—avril 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre bien amélioré dans la rue Washington, près Esplanade.

Succession de Candide Casanova, veuve en premier mariage de Wm H. Cobb et femme décédée de Joseph Beaulieu.

No 22,544—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1888, il sera vendu à l'encan:

L'îlet de terre bien amélioré, dans le second district de cette ville borné par les rues Washington, St Jean, [illegible] et Cinquième, [illegible] composé de vingt sept [illegible] qui se touchent et mesurent ensemble 319 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Washington 323 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue St Jean, 197 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Cinquième, et 366 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Quatrième, le tout plus ou moins. Les améliorations comprennent une maison à un étage avec environ 7 chambres, une cuisine détachée, avec écurie, 2 citernes, etc. La propriété occupe un terrain élevé près de la rue de l'Esplanade et les terrains du Jockey Club et à proximité de quatre lignes de chars [illegible].

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent par an, le privilège du vendeur et toutes les clauses ordinaires de garantie, les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1888, et faire un dépôt au comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph Duvigneau, notaire.
18 mars—18 31—avril 7 14 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence élégante de feu Alfred Penn,

No 2 rue South, face à la Place Lafayette, entre Camp et Church, à l'encan, à des conditions libérales.

Succession d'Alfred Penn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 3,851.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau: No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 mars 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La résidence en briques à trois étages, admirablement située, No 2 rue South, dans l'îlet borné par les rues Camp, Girod, Church et South. Le terrain mesure, à peu près, 50 pieds de face sur chacune des rues South et Girod, sur une profondeur de 150 pieds; s'étendant au travers d'une rue à l'autre.

Cette maison de résidence qui a été bâtie par feu M. Penn pour en faire sa demeure élégante et permanente; elle est donc parfaite sous le rapport de la distribution et le fini des pièces, qui réunissent solidité et confort. Au premier étage, il y a deux vastes salons, une spacieuse salle à manger, un grand corridor, cuisine, office, une blanchisserie, écurie pour voiture à l'arrière, quatre belles chambres à coucher, chambre à bain, cabinet d'aisance et un grand corridor au deuxième étage; en outre, plusieurs chambres sur la galerie, sur l'aile du troisième étage. Le troisième étage a le même complément d'appartements que le deuxième. Manteaux de cheminée en marbre, gaz partout, citerne, hydrant, cour pavée.

La propriété est louée jusqu'au 3 septembre 1888 au taux de $2400 par an et ne pourra être visitée que par les personnes auxquelles les encanteurs auront donné une autorisation écrite.

La résidence fait face au Lafayette Square et permet de voir toutes les bâtisses du voisinage, un des plus attrayants qui soient pour une demeure vaste et centrale.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à crédit de un et deux ans en paiements égaux, portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement, avec la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets; les bâtisses devant être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets; le tout garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur, privilège et toutes les clauses usuelles; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues durant 1888; et un dépôt de 10 0/0 comptant sera exigé au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 mars—20 31—avril 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence No 63 rue Patterson,

A Alger, 5ème district.

Succession de Philip Schaefer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 23,150.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1888, il sera vendu à l'encan—

Le magasin et la maison de résidence No 63 rue Patterson, à Alger, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Lavergne, Delaronde et Verret. Le lot est désigné comme No 4 et mesure, en pied français, 30 pieds de face à la rue Patterson, sur 103 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles. La maison se compose d'un grand magasin sur la façade, d'une salle à manger, et de 4 chambres, avec mansardes dans le fond, citerne, etc., et de l'autre côté du terrain, un édifice séparé à deux étages avec quatre chambres. Cette propriété est située entre les ferries et est dans le centre des affaires du district.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, avec intérêt à 8 pour cent par an, garanti par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, et toutes les clauses de garantie ordinaires pour honoraires d'avocat, assurance, etc. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant James Fahey, notaire.
11 mars—11,24,31—avril 1,7

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Charmante résidence rue Robertson No 421 près du marché St-Bernard et des chars de la rue Claiborne.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 avril 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, Nos. 72 et 74.

Cette jolie propriété située dans le Troisième District, dans l'îlet borné par l'avenue St-Bernard et les rues Villeré, Robertson et Annette, mesurant 30 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Robertson, sur une profondeur vers la rue Annette de 160 pieds 3 pouces, 81 pieds de profondeur sur la ligne opposée, de là courant à angle droit 1 pied 9 pouces sur une ligne parallèle à la rue Robertson, sur une seconde profondeur de 110 pieds 2 pouces jusqu'à la ligne du fond qui mesure 28 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur, ensemble une jolie résidence à étage, couverte en ardoises, contenant, au premier étage deux salons avec porte à coulisse, salle à manger, vestibule et trois pièces touchant à la maison principale, lieux d'aisance, chambre à bain, etc., etc.

L'étage supérieur vestibule, six chambres à coucher, galeries sur le devant à chaque étage ainsi que sur le côté et derrière, hangar pour bois et charbon, deux belles caves en fer fournissant l'eau aux deux étages, installation de gaz, pour en partie briquetée et une jolie grille en fer sur la façade. Voir le plan à la Bourse. Le tout en très bon état.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt de date. L'acquéreur se soumettra aux clauses pénales d'usage et déposera 10 0/0 du montant du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de ville et d'État pour l'année 1888.
31 mars—

30 Belles vaches laitières.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 5 avril 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'écurie de M. Jean Gravier, rue Clarke, entre les rues Bienville et Douane, près de la machine à desécher et l'avenue Hagan.

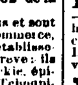

Trente belles vaches laitières, une vingtaine avec jeunes veaux et les autres sur le point de veler.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place.
30 mars—

Résidence à étage rue Liberté No 414 près du Marché Keller.

Magnifique terrain, dans un bon voisinage, formant encoignure aux rues Galvez et Kerlerec

Un ilet de terre faisant face à la rue du Canal.

Terrains vacants dans le Second, Troisième Districts et dans la ville de Carrollton.

Succession de Robert Joseph Ker.

No 20,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 7 avril 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 30 janvier 1888, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° **Deux certains lots de terre,** situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3 dans l'îlet compris entre les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité, lesquels lots de terre mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Liberté, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une maison basse divisée entre quatre corps de logis et chaque corps de logis contenant deux chambres et galerie devant, dans la cour deux bâtisses séparées chacune contenant quatre chambres, cinq citernes, lieux d'aisance, etc. Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins.

SECOND DISTRICT.

2° Un ilet de terre divisé en 26 lots, désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement, situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues du Canal, Douane, Clarke et l'avenue Hagan, lequel îlet de terre mesure 277 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue du Canal, même façade sur la rue de la Douane, 313 pieds 4 pouces de face à l'avenue Hagan et la même façade sur la rue Clarke.

3° Deux lots de terre situés dans le même district, faubourg Jackson, désignés par les Nos 3 et 4, de l'îlet No 5. Lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St-Louis entre les rues Olympia et St Patrick, sur 111 pieds 5 pouces de profondeur et face à la rue Conti.

4° **Seize lots de terre** situés dans le même district désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, compris entre les rues David, St-Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton.

Lesquels lots de terre ont les dimensions suivantes, savoir:

Les lots Nos 1 et 10, 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton; les lots Nos 2 à 9, 30 pieds 2 pouces de face à la rue de Carrollton et tous les susdits lots ont 120 pieds de profondeur; et les lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue St Pierre sur 125 pieds 5 pouces de profondeur; et le lot No 16 33 pieds 2 pouces de face à la rue David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St. Pierre.

5° **Dix certains lots de terre** situés dans le même District désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 19, 20, 21 et 22 dans l'îlet compris entre les rues Cortez, Telemachus, Bienville et Conti. Lesquels mesurent, savoir: Le lot No 6, 34 pieds 7 1½ pouces de face à la rue Conti sur 102 pieds 4 1½ pouces de profondeur. Les lots Nos 7, 8, chacun 31 pieds 8 pouces de face à la rue Conti, sur 102 pieds 4 1½ pouces de profondeur.

Le lot Nos. formant encoignure aux rues Conti et Telemachus.

Les lots Nos 9, 10 et 11 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Telemachus, sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot No 19 formant l'encoignure des rues Bienville et Cortez et mesure 34 pieds [illegible] de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue Cortez. Les lots Nos 20, 21 et 22 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Cortez sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

TROISIÈME DISTRICT.

6° Cinq lots de terre contigus situés dans le 3ème District de cette ville, désignés par les Nos 22, 23, 24 et 25 dans l'îlet compris entre les rues Galvez, Columbus, Kerlerec et Johnson et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No 25 forme l'encoignure des rues Galvez et Kerlerec et mesure 36 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Galvez, 68 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Kerlerec, 75 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Columbus et 31 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 24 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez 75 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers le lot No 25, 82 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne [illegible] 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 23 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, 82 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 24, 89 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 22 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, 89 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers le lot No 23, 96 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 8 44 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Galvez 153 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Columbus [illegible] se rétrécissant à angle droit 31 pieds 3 pouces 2 lignes vers la rue Kerlerec, de là sur une seconde profondeur de 48 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne vers la rue Columbus et 47 pieds 9 pouces de largeur sur la ligne du fond.

7° Un lot de terre de forme triangulaire dans le même district, désigné par le No 5, dans l'îlet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, lequel lot de terre mesure 223 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de 82 pieds 8 pouces 3 lignes du côté du lot No 2 et 237 pieds 7 pouces 7 lignes sur l'autre côté du triangle.

8° Un lot de terre situé dans le même district et ville, désigné par le No 2, dans l'îlet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, mesurant 37 pieds 4 pouces 8 lignes de face à la rue Rocheblave, 96 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 3, une profondeur de 96 pieds 5 pouces 8 lignes sur le côté du lot No 1, et 82 pieds 8 pouces 3 lignes du côté du lot No 3.

DANS LA VILLE DE CARROLLTON.

9° Douze lots de terre situés dans la ville de Carrollton, faisant maintenant partie de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'îlet [illegible] et Hillary; les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds 7 pouces de face à la rue Adams, sur 100 pieds de profondeur, le lot No 1 formant l'encoignure aux rues Adams et Anna.

Les lots Nos 11 et 12 mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Adams, sur [illegible] 24 forme l'encoignure des rues Levée et Adams et mesure 80 pieds 1 pouce de face à la rue Levée, 68 pieds sur la ligne de division du lot No 23 et 101 pieds sur la ligne de division du lot No 12.

Le lot No 23, 30 pieds de face à la rue Levée, sur 68 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 24, 91 pieds sur la ligne de division du lot No 22 et 40 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 22, 30 pieds de face à la rue Levée sur 100 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 21, 94 pieds sur la ligne de division du lot 23, 10 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne de division du lot No 13 et sur la ligne de division du lot No 14, et les lots Nos 20 et 21 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses de sécurité d'usage. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes de l'année 1888.

Actes de ventes pardevant Henry E. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent sur le montant des adjudications sera exigé comptant sur les lieux.
7mars—7 10 17 24 31—7avril.

Deux magnifiques ilets de terre sur les rues de la Commune et Gravier.

Vente de syndic.

Robert Morris vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,852.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 7 avril 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles Nos. 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 février 1888, les propriétés suivantes:

Deux ilets de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 66 et 67. L'îlet 66 est renfermé par les rues Commune, Gravier, Pierce et Scott et contient 32 lots de terre mesurant ensemble 324 pieds 10 pouces 6 lignes de face à chacune des rues Commune et Gravier et 425 pieds 6 pouces 2 lignes sur chacune des rues Scott et Pierce et de l'Avenue du Canal, lequel îlet contient 53 lots de terre et mesure ensemble 602 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune, 642 pieds 8 pouces de face à la rue Gravier, 432 pieds 4 pouces 6 lignes de face à l'Avenue Carrollton; 425 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Pierce. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant

Actes de vente pardevant P. L. Fourchy, notaire.
8mars—3 10 17 24 31—7avril.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

IMPORTANT! Vente d'actions.

Succession de Joseph H. Oglesby.

No 23,261—Cour Civile de District paroisse d'Orléans. Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—JEUDI, 5 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 mars 1888, il sera vendu à l'encan, à savoir—

1° Dix actions du Times Democrat Publishing Company.

2° Dix actions du Crescent Insurance Company of New Orleans.

3° Cinq actions du New Orleans Sugar Shed Company.

4° Une action du La Variété Association.

Conditions—Comptant avant transfert.
25 mars—25, 31—avril 5

GRANDE VENTE

—DE—

Résidences, Emplacements d'affaires, Terrains, Ilets de terre,

—Situés dans les—

Premier, Deuxième, Troisième, Quatrième et Sixième Districts de la Nouvelle-Orléans,

Pour le compte des héritiers absents de feu S. H. Davis Jr.

A des conditions faciles, à long crédit.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur, Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 14 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, près Gravier, il sera vendu à l'encan—

1° Plusieurs propriétés désirables dans le Premier, Quatrième et Sixième Districts, et les propriétés qui suivent:

DANS LE DEUXIEME DISTRICT

2° Deux terrains, avec une maison en bois à un étage, rue Hôpital entre Miro et Tonti.

3° Une maison en bois à un étage, connue par le No 69 rue Franklin.

4° Une maison en bois à un étage, connue par le No 64 rue Tremé.

TROISIEME DISTRICT.

5° Une grande résidence en bois à deux étages, avec deux terrains, connue par le No 107 Chemin du [illegible], entre Miro et Tonti.

6° Une maison en bois [illegible] Kerlerec, avec deux terrains [illegible] rue Kerlerec, près Miro.

7° Deux maisons en bois, No 83 rue Montégut.

8° Maison en bois rue Canal St-Bernard, entre Prieur et Roman.

9° Trois maisons en briques à un étage, Nos 49, 50 et 51 rue North Peters, près les Champs Elysées.

10° Deux maisons en bois à un étage dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Clouet et Montégut. Pour les mesurements des terrains et plus amples informations voir les plans de Paul Audry, dessinateur, exposé à la Bourse des Encanteurs et les descriptions des annonces sur le "Times-Democrat."

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt, etc, etc.

Les actes de ventes pardevant Edgar Grima, notaire.
24 mars—24 31—avril 7 14

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence désirable à 2 étages dans le Sixième District, aussi 4 terrains touchant à la propriété ci-dessous.

Succession de Patrick Donnelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 22,650.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 30 décembre 1887 et un ordre du dit juge portant la date du 25 février 1888, amendant le dit ordre du 30 décembre 1888, il procédera à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro municipal 272, borné par les rues Foucher, Aline, Chesnut et Camp, désigné par le No 10 et mesurant 32 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois en usage comme écurie.

2° Un autre lot de terre dans le même îlet désigné par le No 11 et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds et de face à la rue Foucher et sur ces deux rues forme l'encoignure entre lignes parallèles.

3° Un autre lot de terre dans le même îlet, désigné par le No 12, touchant au No 11, et mesurant 31 pieds 3 pouces sur la rue Chesnut sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même îlet, désignés par les Nos 13 et 14 et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois solidement bâtie, à deux étages et double corps de logis, couverte en ardoises, ayant huit chambres de chaque côté, cave, lieux d'aisance, etc., etc. Maison retirée de la rue et une cour sur la façade, enjolivée par des arbres et plantes. Elle est à proximité de plusieurs lignes de chars, marché, école, église, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à crédit, à 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection.

Acte de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour le vente.
4 mars—4 11 18 25—avril 1 7

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellents placements d'argent, aux conditions les plus libérales: un tiers ou plus comptant.

Entrepôt de valeur et maison de résidence dans le premier district.

La maison de résidence en briques à deux étages No 165 rue Foucher, aujourd'hui Constance.

Le terrain de valeur avec les bâtisses contiguës à la propriété précédemment citée.

La propriété de valeur (entrepôt) No 70 rue Delord.

Les bâtisses et le terrain de valeur attenants à l'entrepôt ci-dessus.

Succession de J. S. Aitkens et de Mme Catherine Aitkens, sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossiers Nos 5 417 et 21 375.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu de divers arrêts de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de J. S. Aitkins, signé par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A, daté du 12 décembre 1887, Dossier No 21 375; et l'autre, dans l'affaire de la succession de Mme Catherine Aitkens, épouse de J. S. Aitkens, signé par l'Hon F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 janvier 1888. Dossier No 5417, pour le compte des successions de J. S. Aitkens et de Catherine Aitkens, sa femme, à l'encan il sera vendu—

1° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Foucher, Delord et Poeyfarre, et désignés par les Nos 15 et 16 sur un plan de G. T. Dunbar, voyer, le 12 novembre 1846 et déposé, comme plan No 46 dans le livre des plans No 2, en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville, pour référence. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun 24 pieds 3 pouces et 3 lignes de façade rue Foucher sur 113 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et s'étendant à l'arrière par une allée de 11 pieds 11 pouces de largeur, dont ils ont l'usage en commun avec d'autres terrains, ainsi que le porte le dit plan, toutes mesures américaines.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en briques, à deux étages, portant le No 165 de la rue Foucher, aujourd'hui la rue Constance; aussi, de hangars et de bâtisses de dépendances.

2° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Louisa, aujourd'hui Calliope, Delord et Pearl, aujourd'hui rue Commerce, désigné par les Nos 7 et 8, et mesurant, au pied américain, comme suit:

Le terrain No 8 touche au terrain No 9 et mesure 22 pieds 5 pouces 6 lignes de façade rue Delord; 25 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière; 82 pieds 6 pouces de profondeur du côté du terrain No 7; 91 pieds 4 lignes de profondeur du côté du terrain No 9; et 82 pieds 6 pouces de profondeur du côté du terrain No 7.

Le terrain No 7 touche au terrain No 8 et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Delord; 20 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière; 73 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur du côté du terrain No 9; et 82 pieds 6 pouces de profondeur du côté de l'autre côté vers la rue Tchoupitoulas.

Les améliorations comprennent un entrepôt d'un étage en briques portant le No 70 rue Delord.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins et d'après des plans récents de Stewart et Hoffman, voyers, en date de décembre 1887, et aujourd'hui montrés sur les lieux de la vente.

Aussi, à la même heure et au même endroit, sera vendu le banc No 23 de l'Eglise St-Patrick, rue du Camp, près Girod.

Et un lot de comptes ouverts, d'après la liste entre les mains de l'encanteur.

Conditions—Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de garantie, 10 0/0 payables comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais des acquéreurs qui paieront les taxes dues et exigibles en 1888.
7 mars—7,11,18,25 mars—1,7 avril

W. H. Graham contre Mathew Durnan

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No. —— —En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 7 avril 1888, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité
27 mars—27—avril 3 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

LE TERRAIN HOWELL

TOUCHANT A LA LOUISIANA COTTON MANUFACTORY,

Faisant face au MISSISSIPI et s'étendant jusqu'à la rue PELOPIDAS.

Composé de 39 ILETS subdivisés en 821 LOTS de terre situés dans le Troisième District.

Succession de Stoddart Howell.

No 21,460—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la

Bourse des Encanteurs,

Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 octobre 1887, pour compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Ilet No. 1, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 221 pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue Peters, 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Bienvenu, 376 pieds 1 pouce 4 lignes face à la rue Jaudon, et 429 pieds 4 pouces 5 lignes sur la rue Charbonnet.

Ilet No. 2 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Bienvenu et Delaronde, et 276 pieds 4 lignes face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisés en 18 lots de 1 à 18, mesurant 30 pieds 9 pouces 1 ligne chacun face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No. 3 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Delaronde et Chartres, et 273 pieds 8 pouces 4 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 18 lots mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face aux deux dernières rues sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 4 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Royale et Chartres, sur 316 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 2[illegible] lots mesurant 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face chacun aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 5 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Royale et Dauphine, 319 pieds 9 pouces 3 lignes sur les rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 19 lots—8 à 14 mesurant chacun 30 pieds 11 pouces 1 ligne face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur.—1 à 7 et 15 à 19, mesurant 32 pieds chacun de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 6 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face sur chacune des rues Dauphine et Bourgogne, sur 319 pieds 9 pouces 3 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 19 lots—1 à 7 ayant chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur, les autres ont 32 pieds de face chacun aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 7 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Bourgogne et Remparts, sur 319 pieds 9 pouces 3 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 20 lots ayant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 8 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Remparts et St Claude, et 396 pieds 6 pouces 5 lignes aux rues Jaudon et Charbonnet—25 lots 1 à 10 et 18 à 25 ayant chacun 30 pieds 11 pouces de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur, et 11 à 17 ayant chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue St Claude, sur 122 pieds 3 lignes de profondeur.

Ilet No 9 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne sur les rues Marais et St-Claude et 237 pieds 2 pouces 6 lignes sur les rues Jaudon et Charbonnet—15 lots: 1 à 7 ayant chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue St-Claude, sur 117 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur et 8 à 15 mesurant chacun 30 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 10 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Marais et Urquhart 343 pieds 3 lignes chacun de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots [illegible] chacun 31 pieds 2 pouces 6 lignes aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 11 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Urquhart et Villeré 341 pieds 5 pouces 4 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun 31 pieds plus ou moins sur les rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 12 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne sur les rues Villeré et Robertson, et 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet 22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 13 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Robertson et Claiborne, sur 213 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—23 lots—5 à 11 mesurant chacun 30 pieds 1 pouce 1 ligne sur la rue Claiborne, sur 127 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur, les autres ayant chacun 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 14 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Claiborne et Derbigny, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—21 lots—1 à 7 mesurant chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes sur la rue Claiborne, sur 120 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur, 8 à 21 ayant chacun 31 pieds 6 pouces de face aux rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 15 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Derbigny et Solidelle, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 16 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Solidelle et Joséphine, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, 22 lots ayant chacun 31 pieds plus ou moins de face aux rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 17 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Joséphine et Célestine sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 18 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Célestine et Genius sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, 22 lots ayant chacun, plus ou moins 31 pieds de face sur les rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 19 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face sur chacune des rues Genius et Libéral sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face à chacune des rues Charbonnet et Jaudon sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 20 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Libéral et Force, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 21 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Force et Vertu, 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 22 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Vertu et Dolhonde, 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 23 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Dolhonde et Law et 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 24 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Law et à l'Avenue Florida sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Charbonnet et Jaudon—21 lots—9 à 15 ont chacun 30 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à l'Avenue Florida, sur 124 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur; les autres ont chacun 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 25 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à l'avenue Florida et à la rue Industrie sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—21 lots—1 à 7 ont chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à l'avenue Florida sur 124 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur; les autres ont chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 26 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Agriculture et Industrie sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 27 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Agriculture et Abondance, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 28 mesure 216 pieds 8 pouces 4 lignes de face à chacune des rues Abondance et Treasure, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1½ ligne de profondeur.

Ilet No. 29 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Trésor et Bénéfice, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet; 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1½ ligne de profondeur.

Ilet No. 30 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Bénéfice et Humanité, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet; 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1½ ligne de profondeur.

Ilet No. 31 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Humanité et Plaisir, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet; 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 32 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Plaisir et Nec Plus Ultra, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 33 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Nec Plus Ultra et Patriote sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 34 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Patriote et Manuel, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 35 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Manuel et Bolivar, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, —22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1½ ligne de profondeur.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Ilet No 36 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Bolivar et Foy, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Charbonnet et Jaudon.—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face sur chacune des rues Charbonnet et Jaudon, et 108 pieds 3 pouces et 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 37 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Foy et Caton, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet,—22 terrains ayant chacun plus ou moins, 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1½ ligne de profondeur.

Ilet No 38 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Caton et Solon, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Charbonnet et Jaudon, et 108 pieds 3 pouces et 1½ ligne de profondeur.

Ilet No. 39 subdivisé en 17 terrains, ceux de 2 à 8 mesurant chacun 31 pieds de façade rue Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces et 1½ ligne de profondeur; Le terrain 2 forme le coin des rues Solon et Charbonnet. Les terrains du 1 et de 11 à 17 mesurent chacun 31 pieds de façade rue Jaudon sur 108 pieds 3 pouces 1½ ligne de profondeur. Le terrain 1 forme le coin des rues Solon et Jaudon. Le terrain 9 mesure 40 pieds, 6 pouces 5 lignes de façade rue Charbonnet et est irrégulier, sur 110 pieds 3 pouces 6 lignes du côté opposé au terrain 8 qui lui est contigu et a 61 pieds 7 pouces 5 lignes à l'arrière. Le terrain 10 a 51 pieds 8 pouces 5 lignes de façade rue Jaudon, sur 110 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne opposée au terrain 11, et a 30 pieds, 7 pouces 5 lignes à l'arrière. Le tout est conforme à un plan de Edgar Pilié, voyer, sous la date du 3 février 1888, et exposé à la Bourse des Encanteurs.

Conditions—Comptant.

Les actes de ventes pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 fév—25—mars 3 10 17 24 31

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Habitation sucrière de valeur reconnue comme une des plus

Belles propriétés de la Louisiane

Et désignée sous le nom de

BOY BLUE PLANTATION,

DANS LA PAROISSE STE-MARIE.

Installée de la manière la plus complète et dans un magnifique état de culture.

Marchandises et coffre-fort en fer.

—AUSSI—

La belle résidence en briques à trois étages, No 206 rue St-Charles,

Entre Julia et St-Joseph.

Succession de Joseph H. Oglesby.

No. 23,261.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans, Lne, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 février 1888, il sera vendu à l'encan:

1° Une certaine portion de terre ou plantation sucrière, située sur la rive droite descendante de la rivière Atchafalaya, au-dessous de la ville de Patterson, dans la paroisse Ste-Marie, connue et désignée comme le "Boy Blue Plantation," ayant une façade sur la dite rivière d'environ trente (30) acres sur une profondeur d'environ 40 arpents, bornée en haut par les terres de L. S. Clarke & Bro., en bas par les terres de John M. Pharr, et en face par la dite rivière Atchafalaya. Il y a six cent vingt-sept (627) acres en culture, garantie sur tous les points par une magnifique levée, ensemble avec une machine à desséchement de premier ordre. Deux cents acres de souches de première année, soixante dix acres de cannes plantées l'automne dernier, et assez du plant de cannes pour ensemencer quatre-vingts acres, et que l'on plante [illegible] ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande sucrerie avec toit en ardoises, un moulin à trois cylindres "double geared Niles", à effet double; avec régulateur hydraulique à pression de McDonald, et un "shredder" rationnel de cannes qui y sont joints, une machine à sucrerie avec cylindres de 18 pouces, d'une portée de 4 pieds et demi.

Un broyeur de bagasse Sutcliffe avec "Taylor's improved Feeder", six chaudières ou bouilloires à deux fines, une machine à souffre de Wood & Schafer, un équipage [illegible] appareil complet, comprenant 6 clarificateurs et 3 évaporateurs, avec capacité (tank capacity) de vingt-trois mille gallons de sirop, et avec tous les tuyaux, toutes les pompes, toutes les connections, etc., nécessaires. La sucrerie a une capacité de trente mille livres de sucre en 24 heures.

2° **Une grande, spacieuse et confortable résidence** avec dépendances, [illegible]

3° **Une plantation** [illegible] et grenier au bon pouvant tenir 50 mulets et 75 charrettes de foin.

4° **Une maison pour le maïs** ayant une capacité de 5000 barils.

5° **Une forge** et un entrepôt.

6° **Un magasin.**

7° **Un magasin d'habitation.**

8° **Deux maisons confortables pour économes.**

9° **Une maison de pension pour plantation.**

10° **Quatre grandes maisons doubles et 25 maisons simples** pour ouvriers.

Quarante trois mulets, quatre charrettes [illegible] charrues pour quatre mulets, une charrette pour l'eau, deux charrettes simples, dix sept charrues pour deux mulets, dix charrues pour un mulet, cinq charrues pour quatre mulets, deux charrues Advance pour quatre mulets, deux charrues Advance No 12, trois cultivateurs Disc, un cultivateur de "Mellon", un distributeur fertilisateur, deux machines pour fouiller les souches, deux Johnson Finkas, deux herses à dents, trente cinq sarcloirs, cinq pioches, six pelles, six haches, six crocs, deux cents pioches, quarante couteaux pour cannes, un outils de forgeron, un cross cut saw, garanti jeux d'engrenages, cinquante barils de maïs, cinquante sacs d'avoine, [illegible] de foin [illegible] un Block & Fall de 1 1½ pouce, un lot d'outils, installations, huile, etc., pour machine, dix tonnes de [illegible] une gas pipe cutter patenté, [illegible] bien et quart de ciment, un Jackscrew, vingt brouettes pour ordures, trois brouettes pour charbon, une brouette pour le bois, environ 5000 briques et un grand nombre d'autres articles appartenant à une plantation de valeur et de première classe.

Aussi, en même temps et au même endroit:

Le stock de marchandises, coffre-fort, etc., contenus dans le magasin sur la dite plantation et tout vendu en bloc [illegible]

"B" La grande et élégante résidence en briques à trois étages avec une [illegible] le No 206 rue St Charles [illegible] dans l'îlet borné par les rues Julia, St Joseph et Camp. Le terrain mesure 38 pieds de face à la rue St Charles sur 172 pieds 3 pouces de profondeur, mesure américaine.

Conditions de la vente pour la plantation.—Un tiers comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets divisés en telles parties que les héritiers et les légataires, pourront désirer, garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an, de leur date jusqu'à paiement final. Les améliorations devront toujours être assurées et la police transférée aux vendeurs; avec toutes les clauses ordinaires d'honoraires d'avocat, etc. Les taxes dues et exigibles en 1888 devront être assumées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication.

Conditions pour la résidence rue St-Charles—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit à billets divisés en telles parties que pourront le désirer les héritiers et les légataires, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de leur date à paiement final, garantis par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les améliorations devront toujours être assurées et la police transférée au vendeur; avec les garanties de [illegible] ordinaires de 5 pour cent pour les honoraires d'avocat, etc. Les taxes dues et exigibles en 1888 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Charles T. Soniat, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
29 fév—29—10,17,24,31 mars

Succession de Duncan F. Kenner.

No 21,664.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

La propriété de choix et attrayante

—CONNUE COMME LA—

RÉSIDENCE BRINGIER,

Occupant toute la façade de l'îlet sur la rue Carondelet, entre Melpomène et Terpsichore.

Avec façades sur les rues Baronne, Melpomène et Terpsichore.

Intérêt dans la Presse à Coton Southern.

Terrain rue St. Philippe.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet, le SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu de trois ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B", actuellement absent sur un congé, datés respectivement le 28 déc. 1887 et le 3 et le 9 janvier 1888, et avec consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° **Une portion de terre,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Terpsichore et Melpomène, et connue comme "la résidence Bringier", et mesurant 255 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Carondelet, 383 pieds 6 pouces sur la rue Melpomène, 212 pieds 2 pouces sur la rue Terpsichore et 120 pieds de face à la rue Baronne.

Le tout devant être subdivisé en terrains et vendu conformément à un plan exposé à la Bourse des Encanteurs.

2° **La trente-deuxième partie indivise** de ces deux îlets de terre et les bâtisses qui s'y trouvent, connu comme le "Southern Cotton Press" à savoir:

(a) Un îlet de terre dans le Premier district de cette ville, borné par les rues Claiborne, Willow, Poydras et Lafayette; et

(b) Un autre îlet de terre situé dans le même district borné par les rues Poydras, St Magdalène, Lafayette et Ste Adeline.

3° **Un lot de terre irrégulier** situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Rocheblave et Tonti, mesurant 38 pieds, 10 pouces 5 lignes de face à la rue St-Philippe, 96 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 169 pieds 4 pouces 4 lignes sur le côté qui se trouve après Tonti et 161 pieds 2 pouces 6 lignes sur le côté qui se trouve après la rue Rocheblave.

CONDITIONS.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, la portion à crédit sera garantie par des billets de l'acquéreur à son propre ordre, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera la clause de 5 pour cent pour frais d'avocats. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur, avec toutes les clauses usuelles et habituelles. Les taxes dues et exigibles en 1888 devront être payées par les acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire public. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
4mars—4,10,17,24,31—7avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur dans le Deuxième

—ET LE—

Troisième Districts.

Nos 366 et 368 rue Amour, entre St Antoine et Mystérieuse. Une maison en bois à double corps de logis à un étage.

No 257 rue de Chartres, entre les rues Ursulines et St. Philippe, près de l'Eglise St. Marie. L'élégante résidence en briques à deux étages avec attic pour famille.

Succession de Salvador Fernandez.

No 11,937—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale.—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre le Commercial Place et la rue Gravier,** en vertu d'un ordre [illegible] rendu et signé [illegible] N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et servitude et privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues **Amour, St-Antoine, Craps et Mystérieuse,** mesurant en mesure américaine 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Amour, 92 pieds 7 pouces 2 lignes sur la ligne du côté vers la rue St Antoine, 89 pieds 11 lignes sur l'autre ligne de côté et 32 pieds 3 pouces 5 lignes de largeur au fond, d'après un plan de Louis H. Pilié daté le 13 mai 1850, et déposé au bureau de F. Lareau, ex-notaire en cette ville. Etant la même propriété acquise par le feu Salvador Fernandez de Vincent Galoso, d'après un acte passé pardevant A. Chiapella, notaire, le 6 février 1855. Enregistré au bureau des aliénations de cette paroisse, dans le livre No 64 folio 629.

Les améliorations comprennent une maison à double corps de logis en bois à un étage avec 4 chambres, cuisine en bois avec 2 chambres, water-works, lieux d'aisance etc., connu par les numéros municipaux 366 et 368 rue Amour.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 49, borné par les rues **Chartres, St. Philippe, Royale et Ursulines.** Le dit lot est [illegible] en mesure [illegible] 30 pieds [illegible] pouces et 2 lignes de face à la rue de Chartres [illegible] profondeur de 128 pieds et 7 pouces par la ligne de côté vers la rue St. Philippe et sur la ligne de côté vers la rue des Ursulines, une profondeur connue [illegible] une première profondeur de 63 pieds et 10 pouces; à laquelle profondeur la propriété s'élargit de 2 pieds et 6 pouces et continue une seconde profondeur de 24 pieds et 6 pouces, où il se rétrécit de 2 pieds et 6 pouces, et continue une troisième profondeur de 35 pieds et 3 pouces et une largeur au fond de 29 pieds 9 pouces et 6 lignes, étant la même propriété acquise par Salvador Fernandez de Joseph Sanvignet d'après un acte passé pardevant L. T. Caire, ex-notaire en cette ville, à la date du 20 mars 1843, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 34, folio 73.

Les améliorations comprennent l'élégante résidence de famille en briques à deux étages avec attic, No 257 rue de Chartres, avec balcon sur la rue, un salon et une salle à manger, un grand corridor [illegible] chambre à coucher [illegible] corridor [illegible] à l'étage supérieur et 2 chambres dans l'attic, une cuisine en briques à deux étages avec 4 chambres au rez-de-chaussée et 4 chambres à l'étage supérieur; cour carrelée et briquetée, citerne, waterworks, allée, etc., etc.

Etant à proximité de **l'Eglise Ste-Marie, du Marché Français** [illegible]

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à un et deux ans de crédits égaux payables en billets des acquéreurs à son ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses [illegible] du billet la clause de 5 pour cent [illegible] et les autres clauses usuelles.

L'acquéreur assumera au-dessus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888, et devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de [illegible] du montant de son enchère.

Actes de vente pardevant James Fahey, Esq, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 mars—6 10 17 24 31—7 avril

COTTAGE

No. 426 rue Remparts, entre Union et Bagatelle.

Veuve Gustave Potthoff vs. William Potthoff et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No. 20 196.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1888, et aussi en vertu et conformément à un ordre de la même honorable juge, en date du 23 février 1888, dans la cause ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Marigny dans le Troisième District de cette ville, sur la rue Amour ou Remparts, entre Union et Bagatelle, mesurant, en pied américain, 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Amour, maintenant Remparts, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes; le tout conformément à un plan dressé [illegible] 1874 et déposé en l'étude de A. Boudousquié, notaire, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un cottage, briques entre poteaux, à un étage avec mansarde, ayant un vestibule, deux chambres avec salle à manger, un vestibule, deux chambres dans les mansardes, cuisine, hangar, citerne, water-works, puits, lieux d'aisance, cour devant, etc., etc., etc., désignée par le No municipal 426 rue des Remparts.

Conditions: Une moitié ou plus, au gré de l'acheteur, comptant; le reste s'il y a une balance, à un an de crédit contre le billet de l'acquéreur garanti par hypothèque et le privilège du vendeur. Le dit billet portera 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, avec les clauses ordinaires de non aliénation et d'honoraires d'avocat, en cas de poursuite, 5 pour cent sur le montant réclamé. L'acquéreur devra assumer, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues pour l'année 1888. Il devra en outre faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 fév—25 fév, 3, 10, 17, 24, 31 mars.

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un morceau de terre de valeur dans la paroisse Calcasieu.

Dans l'affaire de la Veuve F. Pakra vs. ses créanciers

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 17,426.

Vente de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 28 février 1888, je procéderai à la vente de la moitié indivise d'intérêt du dit insolvable dans la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre dans la paroisse Calcasieu, Etat de la Louisiane, désigné comme lots 2, 3 et 4, de la section 14 et tout de la section fractionnelle 15, dans le township 10, range sud, deux ouest, dans le district sud ouest, ayant 151 acres et 96/100 d'un acre.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux, pour lier la vente.
1er mars—1,3,10,17,24,31—avril 7

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Résidence élégante et terrains spacieux.

Coin de l'Avenue St Charles et de la rue Troisième.

Lots de valeur rue Carondelet, entre les rues Deuxième et Troisième.

Terrain désirable rue Troisième, près de la rue St Charles.

Succession de Charles A. Miltenberger.

No 23,122—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B"

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet, le SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 21 février 1888, il sera vendu à l'encan:

1° **Cette grande portion de terre ayant de la valeur** située coin des rues St Charles et Troisième, dans l'îlet borné par les rues Carondelet et Deuxième, mesurant 128 pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de [illegible] à la rue Troisième de 150 pieds.

Les améliorations comprennent une grande, élégante et confortable résidence en bois à deux étages et attic, subdivisés en beaux salons avec cheminées en marbre, [illegible] et bibliothèque; lieux d'aisance [illegible] office, cuisine et autres chambres [illegible] étage; [illegible] bien aérées [illegible] écuries, [illegible]

Le tout admirablement disposé [illegible] conduite partout pour l'eau et [illegible] Les terrains sont spécialement attrayants et le site un des plus beaux sur cette superbe avenue.

2° Un lot de terre dans le même îlet joint le précédent et immédiatement à l'arrière de la propriété décrite ci-dessus, mesurant 27 pieds de face à la rue Troisième sur environ 128 pieds de profondeur.

3° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, rue Carondelet entre les rues Deuxième et Troisième, adjacent au fond au lot faisant face à la rue Troisième, et mesurant 32 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds toutes plus ou moins.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance en un et deux ans de crédit, paiements égaux payables [illegible] respectivement [illegible] ans du jour de la vente avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, et le paiement des dits billets sera garanti par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur les dites propriétés, et avec les clauses usuelles et conditions [illegible] d'assurance, 5 pour cent frais d'avocats, etc. Les taxes dues et exigibles en 1888 [illegible] assumées par les acquéreurs.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant N. B. Trist, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
29—29—10 17 24 31 mars.